

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 Vendémiaire.

(Ere Vulgaire).

Mardi 18 Octobre 1796.

Détails sur la maniere dont les paysans se sont comportés envers des soldats français, qui furent obligés de se sauver en Suisse. — Extrait du rapport de Pastoret sur le traité conclu avec le roi de Naples. — Nouvelle particuliere annonçant la sortie du port de Cadix d'une escadre espagnole de 19 vaisseaux de ligne, etc. — Réflexions sur les négociations proposées par l'Angleterre. — Discussion sur la loi du 3 brumaire.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

S U I S S E.

De Schaffouse, le premier octobre.

Depuis le 18 du mois dernier, les paysans voisins de la frontiere suisse se sont soulevés en masse. Ils arrêtent les Français qu'ils trouvent dispersés; ils attaquent les commissaires chargés de la levée des contributions, & les dévalisent. Ceux qui ne se défendent pas, en sont quitte pour perdre leur argent & leurs effets. On voit continuellement arriver ici des hommes couverts de sang & de blessures.

Un courrier de Doneschiagen a apporté la nouvelle que 25 hussards autrichiens y étoient entrés; qu'ils avoient dispersé ou fait prisonniers les Français qui se trouvoient dans cette ville; qu'un commissaire aux contributions étoit du nombre des prisonniers; qu'ils avoient pris en outre aux Français 300 bœufs, 400 moutons, tous les vivres & fourrages que ceux-ci avoient laissés dans cette place. Les mêmes hussards, après s'être rendus maîtres de Doneschiagen, alierent s'emparer de Engen.

Dans la nuit du 24 au 25, les Autrichiens entrèrent effectivement à Stœckach; les Français qui étoient à distance, reçurent ordre de se retirer.

Le 25, il arriva dans la matinée un nombre considérable de Français à Schaffouse; un autre corps de 300 hommes, qui étoit déjà sur le territoire suisse, demandoit à passer par cette ville. Dans cette journée on fit entrer à Schaffouse plusieurs charriots de blessés; ils furent pansés; plusieurs avoient été blessés par des paysans. Ils passerent tous la nuit à Schaffouse; le lendemain on les fit partir par le canton du Zurich. Ceux que leurs blessures empêchoient pas de marcher, suivoient les voitures. Aucun de ces soldats n'avoient d'armes. Lorsqu'ils n'ont été désarmés par les paysans, ils le sont à l'entrée du territoire suisse.

Le 26, il arriva à Schaffouse plus de 800 Français, la plupart blessés & pillés par les paysans; comme ces soldats étoient presque tous des fuyards, ils arrivoient par petites bandes de 6, 10, 12; & c'est cette maniere de marcher en petit nombre qui leur ôte la force de résister aux paysans. Les enfans de 12 ans les attaquent avec des bâtons & des pierres.

Tous les soldats dont la ville fourmilloient ce jour-là étoient de différens corps, tant de l'armée de Moreau que des autres divisions. On voyoit entr'autres beaucoup de hussards, tous en général fort beaux hommes & bien vêtus; mais leurs chevaux paroissent très fatigués. Les fantassins étoient à-peu-peu nus; la meilleure dépouille de l'un d'eux ne valoit pas 30 sols. Plusieurs murmuroient contre leurs officiers & se plaignoient d'être mal payés; tous donnoient des signes de découragement. On avoit laissé aux hussards leur sabre.

Dans cette même journée du 26, la partie du canton de Schaffouse, qui est sur la rive droite du Rhin, se couvrit de Français; ils avoient avec eux cinq pieces de canon; on disoit dans la ville que ces canons seroient transportés dans l'arsenal & y resteroient jusqu'à la paix. On observa le plus grand ordre pour le passage du pont. Six fusiliers de leur troupe les conduisoient de la porte où ils arrivoient jusqu'à l'extrémité du pont où commence le canton de Zurich. Les magistrats de Zurich n'ont pas voulu consentir à laisser passer les chevaux; de sorte qu'on les vendoit à vil prix: six entr'autres de l'artillerie ont été vendus 32 louis. C'étoit des chevaux du prince de Wurtemberg.

Le 27, on apprit à Schaffouse que 600 Français étoient rentrés à Doneschiagen, & qu'ils avoient voulu gagner Huningue, en passant par la gorge d'Enfer & Fribourg; mais qu'ayant appris que les Autrichiens & les paysans obstruoient le chemin, ils avoient repris leur première position.

Les hussards français sont partis de Schaffouse à pied & ont été obligés de déposer leurs armes, comme le vouloit un ordre du canton de Zurich; elles leur seront ren-

dues aux frontieres : les seuls officiers & les voitures alloient avec des chevaux.

Depuis le 27 septembre, un grand nombre de Français se sont présentés à la porte de Schaffouse ; on a conduit à l'arsenal de cette ville des charriots de munitions de toute espece. Le baron de Degelmann a présenté plusieurs notes pour demander l'interdiction du passage.

F R A N C E.

De Paris, le 26 vendémiaire.

On mande d'Italie que le général Buonaparte & les commissaires du directoire y avoient publié une proclamation par laquelle ils déclarent que le duc de Modene a perdu la confiance de la république française, & qu'en conséquence le peuple de Modene est mis sous la protection de la république. On ne mande pas les motifs qui ont occasionné cette déclaration.

On nous écrit de Gex, en date du 10 octobre, que les auteurs & complices de l'assassinat de Baudin & Pradier à Geneve ont été jugés le même jour par la cour de justice criminelle, qui a condamné sept des plus coupables à être fusillés & 30 autres à être bannis à perpétuité. Quatre des condamnés à mort sont contumaces. Ce jugement a été reçu avec l'approbation de tous les bons citoyens ; & l'on espere qu'il contribuera à rétablir la paix dans Geneve & à rapprocher les partis opposés.

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Extrait d'une dépêche du citoyen Guys.

Tripoly de Barbarie, le 29 messidor, an 4.

Un soldat turc poursuivant un juif, celui-ci se réfugia dans la maison du consul français ; le turc l'y suivit, l'atteignit & le rouoit de coups, quand le consul arrivant, fit arrêter le turc comme violant l'asyle consulaire. Il faisoit des démarches pour le remettre à ses supérieurs, lorsqu'un rassemblement de turcs vint dans la maison consulaire, força la porte du cachot où étoit enfermé le soldat turc. Le consul survint, parla : on ne l'écouta pas ; il mit l'épée à la main ; un turc lui porta le pistolet sur la poitrine ; le consul d'Espagne survenant, prit au corps le consul français & le ramena chez lui. Sur ces entrefaites, les français s'étoient rassemblés dans la maison consulaire ; Sidi-Ali Melitan, confident du pacha & ami des français, arrive ; il avoit dissipé les mutins : devant lui le consul donna ordre d'amener le pavillon & de détacher les armoiries, lui signifiant que le consul de la république ayant cessé d'exister, ne pouvoit être reproché que par une satisfaction qui pût laver un tel outrage.

Après différentes propositions faites par le pacha, par l'intermédiaire du consul d'Espagne, & qui furent toutes rejetées fierement par le consul français comme insuffisantes, le pacha en passa par où voulut le citoyen Guys. Un officier vint dans la maison consulaire, emmenant les deux chefs des mutins, à la disposition du consul français, & lui portant, de la part du pacha, le désaveu formel de tout ce qui s'étoit passé & le desir de conserver une étroite amitié avec la république ; qu'il le prioit, en conséquence, de faire réparer le pavillon français ; qu'il le salueroit extraordinairement de vingt-un coups de canon, ce qui

fut exécuté. Le consul pardonna aux deux chefs qu'on avoit remis à sa disposition, & fit demander au pacha leur grace. La tranquillité fut ainsi rétablie, à la gloire du nom français & à la satisfaction des tripoliens. Les autres consuls sont venus complimenter le citoyen Guys.

Le consul d'Espagne a servi de tout son zele le consul français.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Bayonne, le 17 vendémiaire, an 5.

C I T O Y E N S ,

Je vous donne pour certain que l'escadre espagnole forte de 19 vaisseaux, 12 frégates, 4 corvettes & autant de chébecs, est sortie de Cadix, le 27 septembre, au 6 du courant : toutes les lettres d'Espagne l'ont annoncé aujourd'hui. Il en est plusieurs qui disent que cette escadre va à Carthagene pour y prendre 12 autres vaisseaux & 8 frégates, & qu'elle ira ensuite débloquer l'armée navale de Toulon. Si cela est, comme on le pense ici, il est plus que vraisemblable que les Anglais pourront difficilement se maintenir dans la Méditerranée.

Signé, MOULINS, secrétaire en chef de l'administration municipale de Bayonne.

Par une espece de mal-entendu sur la constitution des délibérations des comités secrets ne sont point rendues publiques, même après que la décision l'est devenue. Cependant le comité secret ne peut avoir d'autre but que de mettre la délibération sur certains objets, l'abri de toute influence ; lorsque la délibération a produit un résultat, l'influence ne peut plus être à craindre. Pour quoi donc alors ne pas faire connoître les débats ? Le rapport de Pastoret sur le traité conclu avec le roi de Naples, n'est pas public ; mais quelques fragmens en sont connus. Ce traité étoit important à analyser. Il porte un caractère de modération qui, dans les circonstances actuelles, fournit un heureux présage pour la paix. Pastoret a terminé son discours d'une manière à faire sentir combien l'esprit de modération doit être la base de nos négociations actuelles. Voici des réflexions qu'on a recueillies du rapport qu'il a lu.

« Ici se présentent à moi un grand nombre de pressées & d'espérances. Pourquoi, si une sage politique préside à nos destinées, ne parviendrions-nous pas à isoler en Italie la puissance de l'Autriche ? Le traité soumis à votre ratification ne prouve-t-il pas qu'à Naples même où l'influence de Vienne fut toujours si active, l'Espagne a repris enfin les droits qu'elle devoit conserver ? Pour quoi une alliance inébranlable n'uniroit-elle pas, comme autrefois, trois peuples fideles ? pourquoi la Corse ne briserait-elle pas le joug anglais ? pourquoi Rome n'obtiendrait-elle pas la paix qu'elle implore ? pourquoi ne compterions-nous pas parmi nos alliés ce Portugal qui se rompt lui-même, crut être devenu libre en s'affaiblissant de l'Espagne pour offrir un peuple sujet à l'Angleterre ? pourquoi ne hâterions-nous pas le moment de voir renaitre autour de nous l'agriculture, le commerce, l'industrie, les arts, ces vieux compagnons de la paix vaincus ; on peut rougir de la demander ; vaincus encore, c'est un devoir de tendre aux peuples qui la désirent une main secourable. L'Europe a retenti longtemps de nos triomphes ; qu'elle retentisse enfin de notre ma-

dération, de notre justice ! La modération, cet effort sublime du courage & de la vertu, est peut-être plus difficile pour les nations que pour les particuliers. Prouvons à l'Univers qu'il est encore des peuples qui la connaissent.

« Il ne suffit pas d'avoir conquis la fortune, il faut l'enchaîner. Le courage l'atteint, la prudence la conserve. Qu'un peuple auquel on conteste ses droits, s'irrite & s'élançe sur ses ennemis, il obéit à sa propre dignité : mais quand le succès a consacré son pouvoir & garanti sa destinée, sa générosité même lui commande la paix. Il a fait assez pour sa gloire, il doit commencer à travailler pour son bonheur. En vain nos ennemis osent, dans l'enceinte même du sénat britannique, calomnier nos pensées & nos sentimens ; en vain le chancelier de l'échiquier lui-même répand sur nos vues des doutes injurieux. Respect pour les gouvernemens, amitié pour les peuples, bienveillance universelle, inébranlable volonté d'honorer la liberté par les loix & de l'affermir par la sagesse ; tels sont, tels seront toujours les vrais principes des Français ».

Quelques réflexions sur les négociations proposées par l'Angleterre.

Croyez-vous à la paix ? Voilà ce qu'on se demande sans cesse. Croyez-vous à la sincérité de M. Pitt ? Croyez-vous à la modération du gouvernement français ? Voilà d'autres questions dont on s'accable, dont on s'obsède à chaque minute. Hélas ! c'est presque toujours le besoin qui les fait, & le besoin est pressant dans ses demandes, prompt dans ses espérances, ou dans son désespoir. M. Pitt jouit parmi nous d'un si prodigieux réputation de finesse auprès de quelques esprits, de perfidie auprès de quelques autres, que chacun fait d'immenses efforts de pénétration pour lire dans sa pensée. Agent principal de la guerre qui a troublé & déchiré l'Europe pendant cinq années, M. Pitt doit se trouver heureux de pouvoir la terminer, lorsque cette guerre devient chaque jour plus intolérable pour son allié, & lorsque celui-ci, chaque jour plus épuisé, fait retomber sur l'Angleterre le poids de ses besoins. Ce système de faire la guerre par des subsides ne peut se soutenir long-tems sans devenir à la fois ruineuse pour la puissance qui les paye & pour celle qui les reçoit ; la première, quelque dédommagement quelle reçoive d'ailleurs, voit toujours sortir de son sein une portion considérable de monnoie circulante. L'Angleterre éprouve aujourd'hui cet embarras ; elle est menacée de le voir s'accroître à un point effrayant. Quant à la puissance qui reçoit des subsides, il suffit de dire qu'elle livre des hommes pour de l'or, pour faire sentir combien elle nuit aux principes de ses richesses.

M. Pitt, ministre chez une nation qui est dominée à la fois par l'orgueil national & par l'intérêt de son commerce, doit se trouver heureux de terminer la guerre au moment où il a encore quelques avantages à offrir à cet orgueil national & à cet esprit de commerce.

M. Pitt, qui avoit conçu le projet de marcher vers la libération graduelle des dettes de l'Angleterre, & qui eût trouvé dans l'exécution de cette entreprise une gloire plus pure que dans ces mouvemens si inutiles & si dangereux qu'il a donnés à la coalition, M. Pitt doit peser de terminer la guerre, au moment où il a paru

comblé la mesure des subsides, & où il faut recourir à des emprunts.

Le ministre anglais (car je me lasse de dire toujours M. Pitt, lorsqu'il n'est pas le seul homme qui influe sur le gouvernement de ce pays) le ministre anglais a donc un intérêt direct à une paix qui couvre aux yeux de sa nation les difficultés de la guerre qu'il a soutenue. Il a un intérêt direct à la négociation, ne fût-ce que pour paroitre l'avoir négociée de bonne foi.

Et nous, quel est notre intérêt ? il est tout à la paix. Nous flattons-nous de dissimuler nos besoins ? J'ai ri de ces anathèmes que quelques officieux journaux lançoient contre des écrivains qui osoient parler de nos besoins & en répéter les cris, tandis que le gouvernement étoit obligé de les dévoiler publiquement sans réserve, je dirois presque sans pudeur. Je ne craindrai point d'avancer un paradoxe, en disant que nos ennemis ne doivent point juger de nos ressources comme nous-mêmes : je sais que nous ne pouvons plus en employer qui ne nous soient très-funestes à nous-mêmes. Mais qu'importe à nos ennemis si elles sont redoutables pour eux, s'ils en éprouvent encore une fois la violence destructive.

Je disois tout à l'heure, nous avons un intérêt direct à la paix ; cela est trop évident à l'égard de la nation pour qu'on songe un moment à le démontrer ; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que le gouvernement a lui-même (si on osoit consulter un moment ses intérêts privés) le plus grand intérêt à la paix. Il est impossible à un gouvernement constitutionnel d'exister sans ordre dans les finances ; il lui est impossible d'exister avec des païemens toujours suspendus, entouré d'un peuple de mécontents qui l'accuse, essayant sans cesse les refus de tous ceux auxquels il peut s'adresser. L'effet du besoin, pour les hommes qui gouvernent, c'est d'altérer toute dignité, c'est d'enlever toute considération. Les moyens de gouvernement échappent toujours à ceux, dont les finances minées par le désordre deviennent à-peu-près nulles. Ils perdent jusqu'aux moyens de pourvoir à leur sûreté, & cependant, combien d'ennemis les entourent ! Les factieux qu'ils ont punis avec sévérité, s'unissent aux mécontents qu'ils ont faits. Tentera-t-on de nouveaux attentats sur la propriété pour se procurer des ressources ? & que restera-t-il donc au gouvernement, si, environné des plus hardis conspirateurs, il aliène à jamais les propriétés.

La démarche de l'Angleterre, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, fournit au gouvernement français une très-heureuse occasion, s'il sait en user avec art. Qu'ai-je dit, avec art, il n'a besoin que de sagesse & de modération. Nous gémirions tous pour l'honneur & pour la paix de ce pays, si le gouvernement français oublioit sa dignité vis-à-vis du négociateur qui lui est envoyé ; il ménageroit par-là un triomphe au ministre anglais, en supposant qu'il n'ait point de sincérité dans ses vues ; celui-ci feroit par-tout retentir avec éclat une réponse brusque & offensante qui lui auroit été adressée. M. Pitt désarmeroit par-là ce parti de l'opposition, dont il n'affoiblit aujourd'hui l'influence, qu'en paroissant céder à ses principes.

Gardons-nous sur-tout de croire qu'une paix générale nous soit moins avantageuse que des paix partielles. Nous avons beaucoup conquis, & plusieurs de nos conquêtes nous seroient d'un médiocre avantage au prix des fléaux qu'entraîneroit leur conservation : nous avons fait des

perles, & c'est l'Angleterre qui nous les a fait subir. Il est donc de notre intérêt qu'elle entre sur-le-champ dans la paix que tout nous invite à conclure.

LACRETELLE le jeune.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 26 vendémiaire.

Conformément à l'arrêté pris hier par le conseil, Dubruel se présente à la tribune pour soumettre à la discussion un projet de résolution sur les prêtres qui sont en état de réclusion.

Goupillau demande l'ajournement de ce projet ; il se fonde sur ce que le conseil, dans ce moment, s'occupe de la loi du 3 brumaire, & que si elle étoit rapportée, tous les prêtres recouvreroient leur liberté. Du reste, il demande qu'il soit fait un message au directoire pour qu'il fasse prendre des renseignemens sur la situation de ces réclus & pourvoir à tous leurs besoins.

Dubruel répond que s'il est possible que la loi du 3 brumaire soit rapportée, il est possible aussi qu'elle ne le soit pas ; la discussion d'ailleurs peut se prolonger ; en attendant, les infortunés dont il s'agit souffrent ; ils sont la plupart accablés d'ans & d'infirmités ; il faut donc se hâter de prononcer sur leur sort.

Le conseil rejette la proposition de Goupillau, & Dubruel lit le projet de résolution ; il porte que les prêtres réélus seront mis en liberté, à la charge par eux de se présenter devant l'administration municipale de leur domicile, pour y protester de leur soumission aux loix de la république. Ceux qui refuseront de faire cet acte de soumission seroient réincarcérés.

Dupont obtient le premier la parole, & au nom de l'humanité & de la justice, il appuie ce projet de résolution.

Pérés (de la Haute-Garonne) représente que la révolution, finie de droit depuis l'établissement de la constitution, dure encore de fait & durera jusqu'à l'époque si désirée de la paix générale. Jusques-là nous avons & nous aurons de nombreux ennemis à combattre au dedans comme au-dehors ; donc des précautions extraordinaires de sûreté publique sont encore nécessaires.

L'opinant rappelle ensuite que le conseil a adressé, il y a quelque-tems, un message au directoire exécutif, par lequel il lui a demandé des renseignemens sur le nombre & la situation des prêtres réclus & pour savoir de lui s'il ne seroit pas dangereux de les rendre à la liberté. L'avis de Pérés est donc que le conseil ne décide rien jusqu'à ce qu'il ait reçu la réponse du directoire exécutif.

La commission, au nom de laquelle le projet de résolution vous est présenté, dit Philippe-Delleville, & dont je suis membre, s'est transportée officiellement au directoire pour en recevoir des renseignemens.

Quelques murmures s'élevaient : Delleville quitte la tribune. Un grand nombre de voix appuient la demande de l'ajournement faite par Pérés. Un membre combat cette

proposition. Vous ne pouvez pas, dit-il, par mesure de sûreté & sur de simples probabilités, traiter des hommes aussi rigoureusement que feroit la justice pour des crimes avérés. Il seroit aussi peu équitable d'attribuer à tous les vices de quelques-uns, qu'à quelques-un les vertus de tous. Traitez chacun selon ses œuvres. J'ai connu un prêtre qui gémit en prison, & qui lors de la première réquisition, par ses exhortations, ses menaces & l'influence que lui donnoient son caractère & ses fonctions, fit rejoindre l'armée par 300 jeunes gens qui s'étoient armés contre la république & qui versent aujourd'hui leur sang pour elle.

Les cris l'ajournement ! l'ajournement ! recommencent. D'autre part on demande l'ordre du jour sur cette proposition. Le président consulte le conseil, qui ne passe pas à l'ordre du jour. Duprat court à la tribune : Eh ! quoi ! s'écrie-t-il, ajourner quand il s'agit de gens qui périssent de misère. Des murmures interrompent Duprat ; il continue au milieu du bruit.

Il représente combien de pétitions ont été adressées au conseil pour solliciter la loi qu'on propose. Puisque vous avez, ajoute-t-il, déclaré que tous les cultes étoient libres, rendez-leur donc leur ministère. Pourquoi reconnoîtrez-vous encore des prêtres, & ne les reconnoîtrez-vous que pour les proscrire ?

Aux voix, aux voix l'ajournement, s'écrient un grand nombre de membres.

Delahaye s'y oppose de nouveau ; il s'élève avec force contre les prescriptions en masse : il ne peut concevoir que la sûreté publique exige qu'on proscrive vingt mille citoyens sous le nom de prêtres, comme Robespierre & ses complices proscrivoient sous celui de suspects.

On insiste toujours avec force & à grands cris pour l'ajournement ; d'autres s'y opposent avec vivacité : une forte agitation regne dans le conseil.

Peu de gens n'est pas en tout de l'avis des préopinans ; mais il demande une exception en faveur des prêtres qui ont fait preuve de soumission aux loix de la république en se présentant d'eux-mêmes dans les maisons d'arrestation.

Lecoate-Puyravaux s'est opposé à cette exception ; il a parlé du mal que les prêtres ont fait, de celui qu'ils peuvent faire, de sûreté publique, de politique. Il annonce qu'il sait que plusieurs membres ont préparé des discours sur cet objet. Décider sur le champ, ce seroit se priver de lumières importantes dans une question délicate. Il demande l'ajournement à primedi.

Cette discussion s'est encore prolongée, & a fini par l'ajournement de la discussion à primedi, après que le conseil a eu reconnu qu'il y avoit urgence.

Nous ferons connoître le reste des débats demain, ainsi que le discours de Boissy sur la loi du 3 brumaire, dont il a demandé le rapport. Il est le seul qui ait parlé sur cet objet. Cette discussion continuera demain.

Bourse du 26 vendémiaire.

Mandat, 4 liv. 3 s. 2 $\frac{1}{2}$, 2, 2 $\frac{1}{2}$.